



## GUTENBERG ACTIONS

N° Agrément FCP19920316 ISIN FR0007485719

**Classification AMF** : Il est classé Fonds Actions.

**Objectif de gestion** : L'OPCVM cherche une performance nette des frais supérieure à celle de l'EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T), grâce à une gestion sélective et totalement discrétionnaire en actions des pays de l'Union Européenne sur la durée de placement recommandée.

**L'indicateur de référence** est l'indice Euro Stoxx50 Net Return, retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis pour l'Euro Stoxx 50 Net Return.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de **l'article 8** du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

### Politique de gestion de l'année 2023

L'année 2023, a été une période de rebondissements économiques et financiers, marquée par un démarrage en fanfare et une série d'événements qui ont façonné les marchés mondiaux. Au début de l'année, un vent d'optimisme soufflait sur les bourses mondiales, alimenté par le ralentissement de l'inflation et la réouverture progressive de la Chine après trois années de politique « zéro-Covid ». La normalisation des politiques monétaires s'est poursuivie, avec des hausses des taux directeurs de 25 bps et 50 bps respectivement par la FED et la BCE. Ce climat reflétait les attentes des investisseurs qui, dès les premiers jours de l'année, avaient misé sur un retournement de situation par rapport à l'année précédente. En effet, malgré une inflation toujours présente, la stabilisation des chiffres de progression des salaires aux États-Unis et un CPI inférieur aux attentes dans la Zone Euro laissaient entrevoir une propagation de l'inflation moins alarmante qu'initialement anticipée.

Cependant, le printemps 2023 a vu cette vague d'optimisme rencontrer ses premiers écueils. La volatilité a repris ses droits sous l'impulsion de données macro-économiques plus fortes qu'anticipées, illustrant notamment un marché du travail américain extrêmement solide, et une inflation qui, bien que ralentissant, restait préoccupante. Ces incertitudes ont poussé la FED et la BCE à poursuivre leurs politiques de hausses de taux. En continuant sur leur lancée, les banques centrales ont certes montré leur détermination à lutter contre l'inflation, mais ont aussi contribué à instaurer un climat d'incertitude parmi les investisseurs.

Les effets de ce rythme effréné de hausses de taux ne se sont pas fait attendre. En mars, plusieurs banques régionales américaines (Silicon Valley Bank, Silvergate Bank, First Republic...), aux réglementations capitalistiques et de liquidités peu contraignantes, ont cédé sous la pression, annonçant leur incapacité à faire face aux pertes sur des placements pourtant jugés sans risques. L'Europe n'a pas été épargnée, notamment avec les problèmes rencontrés par Crédit Suisse, rappelant douloureusement les souvenirs de la crise financière de 2008. Malgré ces turbulences, la FED et la BCE ont maintenu le cap, continuant de naviguer à vue dans une mer agitée par l'inflation et une croissance économique en berne.

À l'approche de l'été, les chiffres de la croissance aux États-Unis ont commencé à faiblir, résultat de l'impact des hausses de taux orchestrées par la FED depuis près d'un an. Le pétrole, baromètre de l'économie mondiale, a lui aussi reflété ces craintes, se maintenant péniblement autour des 75 dollars et poussant l'OPEP à réduire ses quotas de production. En Europe, la situation était similaire avec des anticipations de nouvelles hausses des taux. Cependant, des discours plus mesurés de la part des responsables de la BCE laissaient entrevoir une possible accalmie.

En dépit d'une conjoncture économique marquée par un ralentissement et une inflation en recul, les banques centrales, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont maintenu une posture rigoureuse durant l'été. La FED a relevé ses taux de 25 bps à 5,25-5,5% le 25 juillet, suivie de près par la BCE qui a augmenté ses taux de 25 bps à 4,25% le jour suivant.

Aucune baisse des taux n'est envisagée avant le premier semestre 2024 des deux côtés de l'Atlantique. En Chine, la réouverture post-Covid n'a pas suffi à dynamiser une économie affectée par des difficultés dans le secteur immobilier, avec des géants comme Evergrande et Country Garden au bord du gouffre. Malgré des mesures fiscales annoncées par le gouvernement, les perspectives restent tendues.

À l'automne, la BCE a continué sur sa lancée restrictive, tandis que la FED, par la voix de Jerome Powell, optait pour un statu quo, laissant entrevoir une pause dans la série de hausses des taux. Cependant, la normalisation de l'inflation semblait trop lente aux yeux de la FED, laissant planer le spectre de futures augmentations. Cette période a aussi été marquée par un ralentissement notable des PMI et des indices manufacturiers, particulièrement en Europe, signalant un potentiel ralentissement économique à venir.

Octobre a vu ces tensions persister, alimentées par des risques géopolitiques croissants et une escalade des taux. En effet, une série d'indices des prix à la production et à la consommation aux Etats-Unis ont porté les taux à 10 ans US sur le seuil des 5%, une première depuis 2008. Malgré cette morosité ambiante, les discours des banquiers centraux en fin de mois ont apporté un espoir de détente. La FED a adouci son discours en évoquant une volonté d'agir avec prudence, volonté interprétée comme un pivot par la communauté financière. Cet espoir s'est transformé en une vague d'optimisme en novembre, les marchés tablant dorénavant sur une inversion de la politique monétaire à venir, et des baisses de taux à l'horizon.

La fin de l'année 2023 a été marquée par ce rebond, avec les principaux indices boursiers européens frôlant des niveaux records. La FED a confirmé sa volonté de pivoter vers un cycle de baisse de taux, mouvement inverse de celui réalisé ces deux dernières années. La BCE, alignant sa politique sur celle de sa consœur américaine, a également opté pour un statu quo. Ce changement de paradigme des banquiers centraux, couplé à une poursuite de la décrue de l'inflation, a offert une note positive pour clôturer une année autrement tumultueuse.

Après une année 2023, marquée par de plus hauts historiques sur les grands indices, malgré les fortes hausses de taux, l'exercice 2024 s'annonce empli d'incertitudes. L'inflation se normalise et le pivot des banques centrales plaide pour un recul des taux. Cependant, l'économie souffre et laisse planer le spectre d'un épisode récessif en Europe et aux Etats-Unis.

## Gutenberg Actions

**Le fonds** a clôturé l'année sur un gain de 3,02%, contre une hausse de 22,23% pour son indice de référence (Eurostoxx50 NR). Le rebond observé sur les grands indices n'a pas été uniforme sur l'ensemble de la côte. Les secteurs dits value - banques en tête - ont propulsé les indices, tandis que les valeurs moyennes n'ont pas bénéficié de ce regain d'optimisme. Les gagnants de la pandémie (Sartorius AG, Carl Zeiss, Eurofins, Steico) ont continué de souffrir du contre-coup lié à la fin du covid. En parallèle, deux convictions du fonds (Téléperformance et Keywords Studios) affichent des baisses supérieures à 30%, impactées par les incertitudes relatives à l'émergence de l'Intelligence Artificielle sur leur activité à moyen terme.

Malgré des performances disparates au sein du secteur, les deux valeurs d'hyperluxe (Hermès, Ferrari) ont été les satisfactions de l'exercice 2023. En parallèle, les softwares (Nemetschek, Dassault Systèmes, Sage, QT Group), et les semi-conducteurs (Infineon, ASML, Aixtron) ont clôturé l'exercice en net rebond au sein d'un secteur technologique indécis, témoignage de la solidité de leur business model.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com) en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de avril 2024.

***Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com), sur le site de l'AMF, et sur demande.***

**- Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 29 décembre 2023** ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

## REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 29/12/2023

**Investissement direct 96 %**

**Trésorerie 4 %**

**Exposition totale 100,00 %\***

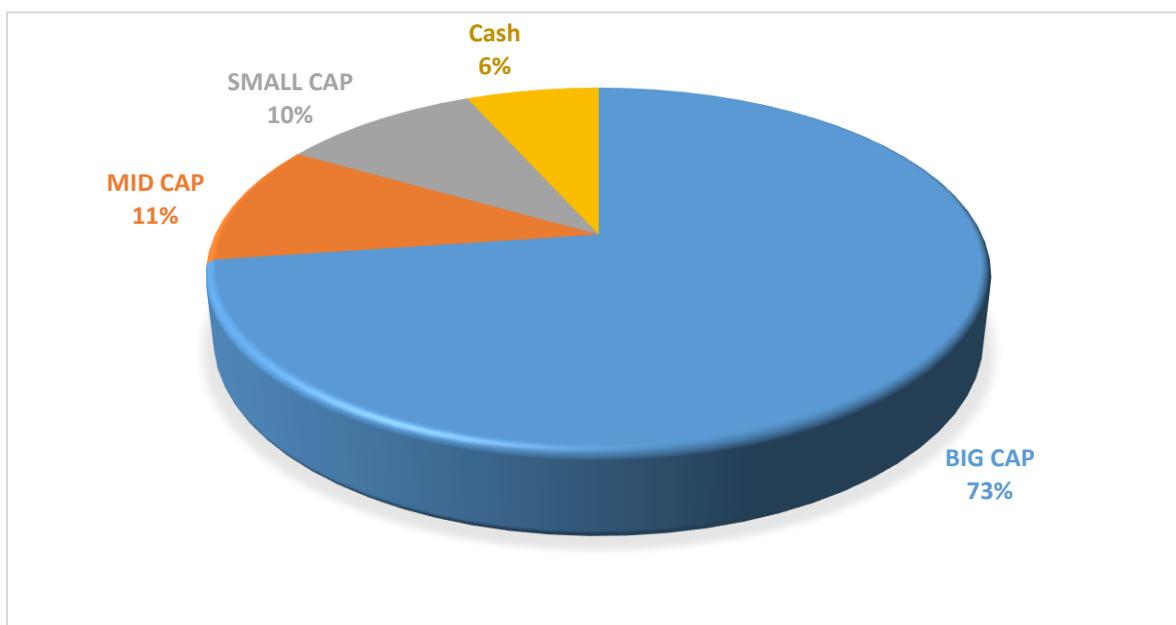
\* Fourchette d'exposition sur l'actif net de 60 à 120% (voir prospectus)

*Au 29 décembre 2023, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :*

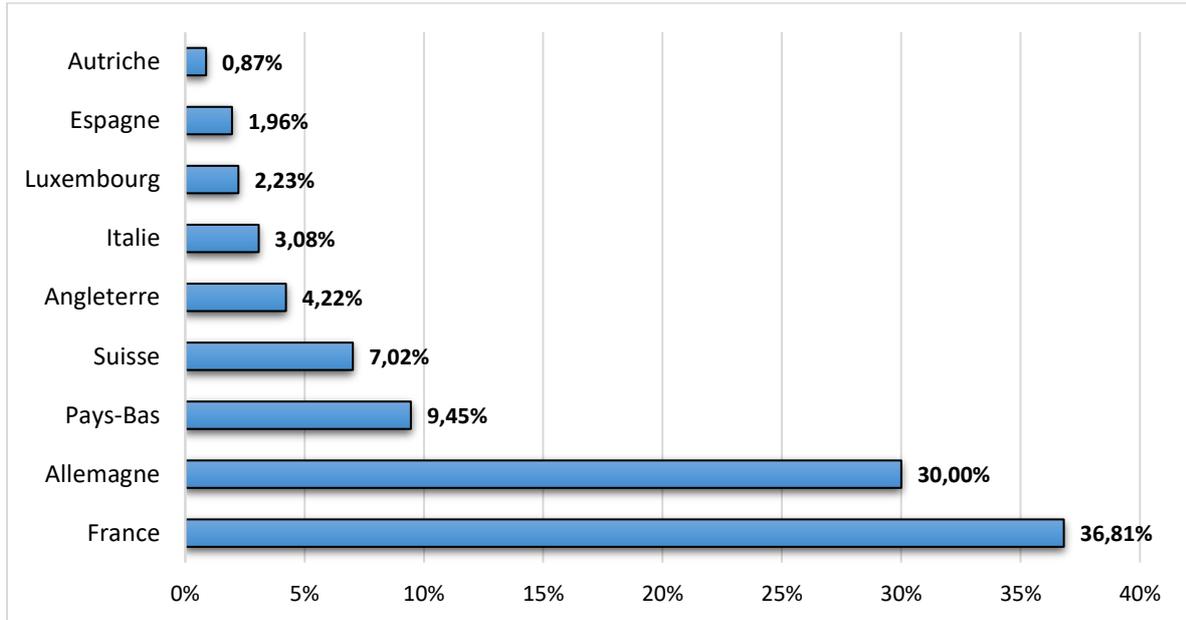
30 décembre 2022	67 029 parts	Valeur liquidative : 194,84 €	Valeur d'actif : 13 060 516,23 €
29 décembre 2023	20 923 parts	Valeur liquidative : 200,73 €	Valeur d'actif : 4 199 911,30 €

## STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 29/12/2023

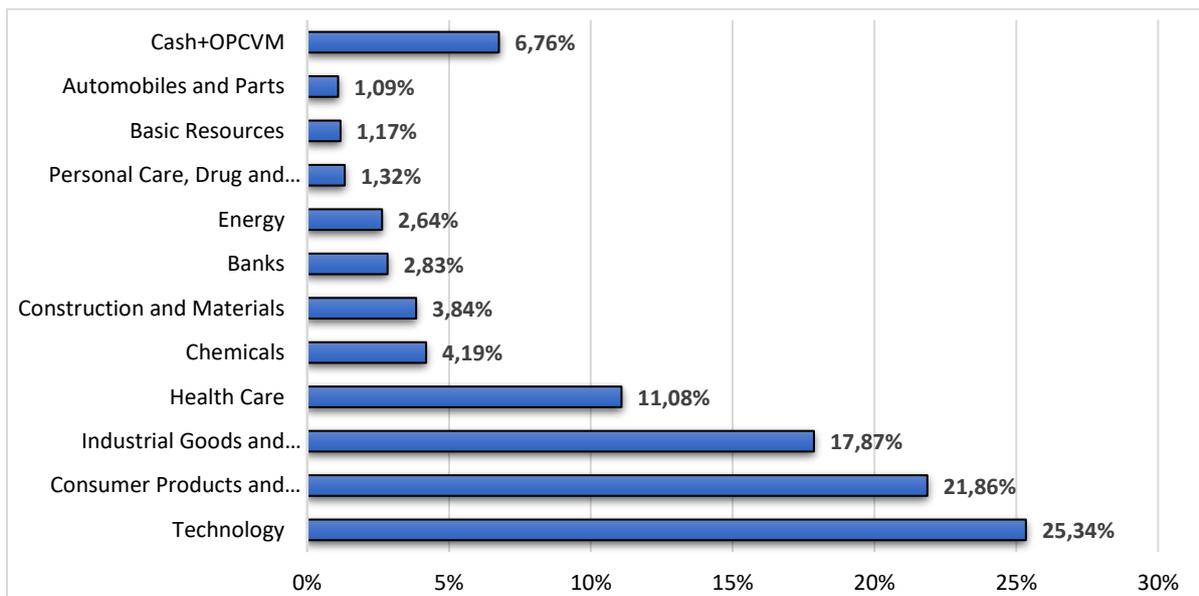
### REPARTITION PAR CAPITALISATION



## REPARTITION GEOGRAPHIQUE



## REPARTITION SECTORIELLE DU FONDS



## PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
<b>2016</b>	-6,2%	-3,7%	2,1%	1,4%	2,3%	-7,7%	4,8%	1,3%	2,2%	-1,4%	0,4%	7,7%	<b>2,1%</b>
<b>2017</b>	-0,9%	3,3%	3,8%	2,6%	4,0%	-2,5%	0,7%	-2,2%	4,6%	1,1%	-2,8%	0,3%	<b>12,3%</b>
<b>2018</b>	3,2%	-4,4%	-4,5%	5,2%	0,9%	-1,9%	1,4%	-1,4%	-1,5%	-8,5%	-3,5%	-5,0%	<b>-19,0%</b>
<b>2019</b>	4,7%	1,0%	-1,0%	5,5%	-5,50%	6,2%	0,9%	-2,0%	1,0%	-1,1%	5,2%	3,0%	<b>18,5%</b>
<b>2020</b>	0,0%	-5,8%	-15,8%	9,4%	7,1%	2,6%	-1,7%	4,8%	-0,3%	-6,0%	14,8%	3,8%	<b>9,9%</b>
<b>2021</b>	-2,9%	3,9%	3,1%	4,9%	0,8%	2,8%	1,9%	1,8%	-5,8%	2,2%	-0,8%	1,6%	<b>13,8%</b>
<b>2022</b>	-7,6%	-2,7%	0,4%	-3,2%	-2,4%	-10,1%	10,9%	-7,1%	-9,5%	5,4%	5,1%	-4,7%	<b>-24,5%</b>
<b>2023</b>	10,5%	1,6%	-0,9%	-2,8%	-1,8%	0,2%	-0,1%	-3,1%	-5,8%	-3,0%	6,2%	2,9%	<b>3,0%</b>

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers .

### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

**La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.**

### - Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG **depuis le 01 janvier 2023** soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com).

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Actions fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

### **Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :**

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en

relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, Danske Bank...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible allée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

#### **Risque actions :**

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

#### **Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :**

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

#### **Information relative au traitement des actifs non liquide**

Aucun des actifs de Gutenberg Actions n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

#### **Pour la politique de rémunération des collaborateurs au sein de Gutenberg Finance :**

##### **Introduction**

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références réglementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

### **Périmètre d'application**

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

### **Organisation et règles de base**

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

**Mention spéciale** « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

### **Application du principe de proportionnalité**

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 200 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

### **Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance**

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

#### **Rémunération fixe**

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

#### **Rémunération variable**

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

### Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

### Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du *Reporting*, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

### Orientations générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

#### Population concernée

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

### Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

### **Transparence vis-à-vis des investisseurs**

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICL, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

### **Contrôle interne et Fonction de surveillance**

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets. Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.